

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération
n°55-2020
Point 3.1

Point 3.1 de l'ordre du jour

Désignation d'un représentant du collège B à la Commission des finances

EXPOSE DES MOTIFS :

Faute de candidat du collège B à la Commission des finances, lors des précédentes séances du Conseil d'administration, il convient de désigner un nouveau membre du collège B à cette commission.

Un appel à candidature a été relancé auprès des membres du collège B du Conseil d'administration de l'université.

Délibération :

Aucun membre du collège B ne s'est porté candidat pour siéger à la Commission des finances, ce point est reporté à une séance ultérieure.

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN